



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 122751

Texte de la question

M. Bernard Depierre souhaite interroger M. le ministre de la santé et des solidarités sur la généralisation des dépassements d'honoraires pour les actes des médecins spécialistes. En effet, ces dépassements sont officiellement confirmés par l'IGAS. Ces hausses tarifaires mettent en cause l'accès aux soins des patients. Comme ils n'obtiennent bien souvent qu'un remboursement minime de ces dépassements, beaucoup ne peuvent pas aller consulter un spécialiste pour des raisons financières. Aussi souhaite-t-il connaître les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre afin que les patients ne pâtissent pas de ces dépassements d'honoraires et puissent continuer à être soignés.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Depierre](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122751

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2007, page 4046